



Enceinte sans papier d'un français marié

Par **kestya**, le 12/11/2014 à 17:31

je suis mariée et séparée depuis 2 ans et enceinte d'un français mariée . mon conjoint peut t'il déclarée l'enfant à la Caf pour la prime naissance car je suis maintenant en situation irrégulier suite à ma séparation avec mon n'ex conjoint

Par **moisse**, le 12/11/2014 à 19:03

Bonsoir,

En tout cas le père de votre enfant, s'il est déjà marié, n'est en aucun cas votre conjoint.

Il peut reconnaître l'enfant, mais en tout état de cause il est de votre intérêt d'y procéder vous même si vous voulez percevoir les primes de naissance et les allocations qui peuvent suivre.